Coordination des producteurs agréés en système individuel et de l'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des producteurs des véhicules hors d'usage

Véhicules Hors d'Usage : enjeux et solutions pour une filière responsable



En France, la filière de traitement des Véhicules Hors d'Usage (VHU) constitue un enjeu environnemental, économique et social de première importance. Chaque année, plus d'un million de véhicules atteignent leur fin de vie et doivent être traités dans des conditions strictement encadrées par la réglementation. La loi AGEC du 10 février 2020, ainsi que le décret 2022-1495 du 24 novembre 2022, ont renforcé le cadre juridique en instaurant une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les constructeurs, qui doivent désormais pourvoir ou contribuer financièrement à la prévention, à la collecte sur le lieu de détention, au transport, à la réception, à l'entreposage, à la dépollution, au démontage, au désassemblage et aux autres opérations de traitement de ces véhicules.

En 2022, près de 1,87 million de véhicules ont été mis sur le marché en France, tandis que 1 168 225 VHU ont été collectés, représentant un tonnage global d'environ 1,35 million de tonnes. Ces véhicules ont été traités par un réseau structuré de plus de 1 700 centres VHU agréés et 60 broyeurs. Cette organisation permet d'atteindre un taux de réutilisation et de recyclage de 88,3 %, et un taux global de réutilisation et de valorisation de 95,6 %, répondant ainsi aux exigences européennes. En 2023, le nombre de VHU traités a légèrement diminué à 1 015 979.

Qui sommes-nous ? Une nouvelle dynamique est désormais amorcée avec la mise en place d'1 éco-organisme **Recycler mon véhicule** et de 21 systèmes individuels agrées : **Renault SAS, Volkswagen Group France, Stellantis Auto SAS, Toyota France, Nissan West Europe, SAIC Motor France, Iveco France, Honda Motor Europe Ltd – Succursale France, Jaguar Land Rover France, Suzuki France SAS, Renault Trucks, Tesla France, Kia, Hyundai Motor France, Mazda Automobiles France, FMC Automobiles, Aixam Mega, Piaggio France, Midi France SAS, Harley-Davidson France.** Ces acteurs agréés jouent un rôle clé dans la structuration et le suivi de la filière. La fiscalité incitative à travers l'écoparticipation et les soutiens financiers aux centres agréés permettent de réorienter les flux vers les circuits légaux et de moderniser les infrastructures.

Contacts :

Thomas REBER- Car recycling project manager, Stellantis – thomas.reber@stellantis.com 06.10.68.47.43

Vanessa MONTAGNE - Directrice Générale Recycler mon Véhicule – vanessa.montagne@recyclermonvehicule.fr 01 30 44 08 33

Aymeric JOBELOT - Chef de programme Environnement Volkswagen Group France - aymeric.jobelot@volkswagengroup.fr 06.80.21.40.05

INTERNAL

1. Une fraude à fort impact fiscal : un manque à gagner pour l'État

La fraude dans la gestion des VHU constitue une perte économique significative pour les finances publiques. Lorsqu'un véhicule est remis à un épaviste illégal, il n'est souvent ni désimmatriculé ni déclaré comme détruit. Ce défaut de déclaration permet aux réseaux frauduleux de remettre ces véhicules en circulation ou de les exporter illicitement, sans aucune traçabilité.

L'État enregistre alors des pertes liées à l'absence de refabrication de cartes grises, à l'évitement du paiement des chevaux fiscaux, et à des transactions effectuées en dehors de tout cadre légal. De plus, les activités de vente de pièces détachées ou d'exportation échappent à la fiscalité, générant un important manque à gagner en matière de TVA et d'impôts sur les revenus. Dans certains cas, ces circuits illégaux servent également de vecteurs de blanchiment d'argent, en recyclant des flux financiers dissimulés dans des transactions opaques et non déclarées.

Ainsi, la fraude liée aux VHU sape les fondements même de la politique de responsabilité des producteurs, et affaiblit les ressources publiques.

2. Des emplois et une filière menacés par la concurrence illégale

La filière VHU légale s'appuie sur un réseau d'acteurs agréés, représentant plus de 15 000 emplois directs de professionnels qualifiés en France. Ces centres investissent dans des infrastructures conformes à la réglementation ICPE, forment leur personnel, respectent les normes sociales, fiscales et environnementales, et participent activement à l'économie circulaire via la réutilisation de pièces détachées.

Face à cela, les acteurs illégaux pratiquent une forme de dumping social, en opérant sans autorisation, sans déclarer leur activité, et sans fournir d'emploi déclaré. Ils proposent des services à bas coût ou gratuits, sans respecter ni le droit du travail ni les obligations sanitaires et fiscales. Leurs services sont souvent promus par des affiches sauvages apposées illégalement dans l'espace public.

Cette concurrence déloyale fragilise l'équilibre économique de la filière réglementée. Elle engendre la perte d'emplois légaux, démotive les professionnels respectueux des normes, et freine les investissements dans des installations modernes et vertueuses sur le plan écologique.

Contacts :
Thomas REBER- Car recycling project manager, Stellantis – thomas.reber@stellantis.com 06.10.68.47.43
Vanessa MONTAGNE - Directrice Générale Recycler mon Véhicule – vanessa.montagne@recyclermonvehicule.fr 01 30 44 08 33
Aymeric JOBELOT - Chef de programme Environnement Volkswagen Group France - aymeric.jobelot@volkswagengroup.fr 06.80.21.40.05

INTERNAL

3. Les risques environnementaux des pratiques frauduleuses

Les VHU, en tant que déchets dangereux, contiennent des substances particulièrement nocives pour l'environnement, comme les huiles usagées, les carburants résiduels, les liquides de frein, les batteries au plomb ou les gaz de climatisation. **Lorsque ces véhicules ne sont pas traités dans des centres agréés, leur dépollution n'est pas assurée, ce qui expose les sols, les nappes phréatiques et l'air ambiant à de graves contaminations.**

Les pratiques des épavistes illégaux entraînent fréquemment l'abandon de carcasses dans des zones non autorisées : terrains vagues, friches industrielles, forêts ou zones agricoles. Ces dépôts sauvages échappent totalement au contrôle des autorités sanitaires et environnementales, tout en représentant un danger durable pour les écosystèmes et les populations locales.

En outre, les installations utilisées par ces acteurs illégaux ne respectent pas les obligations ICPE. Les fluides polluants ne sont pas extraits, les pièces ne sont pas triées, et les déchets ultimes sont souvent abandonnés ou incinérés sans autorisation. Ces agissements compromettent gravement les efforts de lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

4. Les faux certificats de destruction : un frein à la traçabilité

La réglementation impose que tout VHU pris en charge légalement fasse l'objet d'un certificat de destruction émis par un centre agréé. Ce document permet la désimmatriculation du véhicule et sa sortie officielle du parc roulant. Or, certains acteurs illégaux émettent de faux certificats, utilisent des véhicules pour d'autres usages, ou les exportent clandestinement à l'étranger. **Cela compromet les données de suivi dans le système déclaratif des filières REP, brouille les statistiques, et empêche l'identification claire des responsabilités.** La traçabilité, socle de la filière REP, est ainsi contournée, fragilisant l'ensemble du système

Le respect des normes environnementales, sociales et fiscales est alors totalement ignoré. Ces documents falsifiés portent atteinte à la crédibilité des systèmes de régulation, tout en renforçant les réseaux illégaux qui prospèrent grâce à ces mécanismes de contournement.

Contacts :

Thomas REBER- Car recycling project manager, Stellantis – thomas.reber@stellantis.com 06.10.68.47.43

Vanessa MONTAGNE - Directrice Générale Recycler mon Véhicule – vanessa.montagne@recyclermonvehicule.fr 01 30 44 08 33

Aymeric JOBELOT - Chef de programme Environnement Volkswagen Group France - aymeric.jobelot@volkswagengroup.fr 06.80.21.40.05

INTERNAL

Propositions pour un système vertueux et transparent

Afin de lutter efficacement contre les dérives de la filière illégale et de renforcer l'économie circulaire autour des VHU, plusieurs actions concrètes peuvent être engagées.

Conformément aux dispositions légales, **un guichet unique numérique** a été mis en place pour assurer l'accès des usagers aux filières de recyclage agréées. Il est pleinement fonctionnel depuis le 30 novembre 2024.

Ensuite, **l'instauration d'un label "Ville Responsable – VHU"** permettrait de valoriser les communes qui s'engagent activement dans la lutte contre les circuits illégaux. Ce label pourrait récompenser les municipalités mettant en place des campagnes d'information, incitant leurs administrés à inscrire leur démarche dans celle de la filière légale à travers l'utilisation du Guichet unique numérique et luttant contre les dépôts sauvages.

Par ailleurs, il serait opportun de **renforcer les pouvoirs des maires et de la police municipale.** Aujourd'hui, pour retirer les affiches illégales d'épavistes, il est souvent nécessaire de surprendre les auteurs en flagrant délit. En assouplissant cette condition, on permettrait une répression plus efficace des publicités illicites. De plus, en attribuant de véritables moyens juridiques et humains aux communes, celles-ci pourraient intervenir plus rapidement en cas de pollution ou d'encombrement de la voie publique par des carcasses abandonnées.

Enfin, des **campagnes d'information à l'échelle nationale et locale pourraient sensibiliser les particuliers à leurs obligations.** Il est essentiel de rappeler qu'il est illégal de remettre un véhicule à un épaviste non agréé, que seul un centre VHU agréé peut délivrer un certificat de destruction valable, et que tout manquement expose le propriétaire à des sanctions pénales et administratives.

Collaborer avec les places de marché afin **de renforcer les contrôles et lutter contre la filière illégale,** en s'assurant que les vendeurs tiers respectent bien leurs obligations REP, notamment la détention d'un numéro ICPE valide et, le cas échéant, d'une autorisation d'exploitation.

La filière VHU représente un secteur stratégique à l'intersection de l'environnement, de l'économie circulaire et de la souveraineté industrielle. Si les bases juridiques et organisationnelles sont désormais solides, leur efficacité dépend de l'engagement de tous les acteurs et du démantèlement des réseaux illégaux.

Contacts :

Thomas REBER- Car recycling project manager, Stellantis – thomas.reber@stellantis.com 06.10.68.47.43

Vanessa MONTAGNE - Directrice Générale Recycler mon Véhicule – vanessa.montagne@recyclermonvehicule.fr 01 30 44 08 33

Aymeric JOBELOT - Chef de programme Environnement Volkswagen Group France - aymeric.jobelot@volkswagengroup.fr 06.80.21.40.05

INTERNAL

Face à l'ampleur des fraudes, il est impératif de passer d'une logique de tolérance à une politique de contrôle, de traçabilité et de sanction. Par une meilleure coordination entre les collectivités, les producteurs, les centres agréés et l'État, il est possible de garantir que chaque véhicule en fin de vie entre dans un cycle vertueux de dépollution, de réutilisation et de valorisation, au service de la planète et de l'économie.

Contacts :

Thomas REBER- Car recycling project manager, Stellantis – thomas.reber@stellantis.com 06.10.68.47.43

Vanessa MONTAGNE - Directrice Générale Recycler mon Véhicule – vanessa.montagne@recyclermonvehicule.fr 01 30 44 08 33

Aymeric JOBELOT - Chef de programme Environnement Volkswagen Group France - aymeric.jobelot@volkswagengroup.fr 06.80.21.40.05

INTERNAL